

CONVENTION D'UTILISATION

Base de données collaborative des producteurs agro-alimentaires de
Nouvelle-Aquitaine

Entre :

L'Agence de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine – AANA

Située : Cité Mondiale – 6 parvis des Chartrons

33075 Bordeaux Cedex

Représentée par : Anne PALCZEWSKI, Directrice

Et :

Nom structure partenaire

Située

Code Postal Ville

Représenté(e) par

Ensemble désignés ci-dessous par le terme « les parties » ;
Il est convenu et arrêté ce qui suit

1 : Objectifs

La présente convention a pour but de fixer les modalités d'utilisation, par les parties citées ci-dessus, de la base de données de la plateforme collaborative des producteurs agro-alimentaires de Nouvelle-Aquitaine.

2 : Durée

La présente convention prend effet à la date de sa signature et restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020, reconductible tous les 1ers janvier jusqu'à ce que l'une ou l'autre des parties décide d'y mettre fin ou d'apporter une modification. Dans le cas où l'une des parties ne souhaiterait pas reconduire la convention, elle devra en informer l'autre partie au moins 1 mois avant l'arrêt de la convention.

3 : Engagements

Agence de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine

L'Agence de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine s'engage :

- à signer et à respecter la charte éthique et la charte technique d'utilisation annexées à la présente convention ;
- à assurer la sécurité de la base de données ;
- à garantir l'accès à la base de données aux signataires de la convention ;
- à mettre à disposition, des signataires de la convention, la liste des structures ayant accès à la base données ;
- à garantir aux producteurs un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données ;
- à respecter le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Structure partenaire

La structure partenaire s'engage :

- à signer et à respecter la charte éthique et la charte technique d'utilisation annexées à la présente convention ;
- à garder confidentiel son accès à la base de données ;
- à ne pas procéder à la cession du fichier de la base de données à d'autres parties non signataires de la convention ;
- à respecter le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ;
- à lister ci-dessous les utilisations qui seront faite de la base de données (ex: contact de mise en relation) :
 - 1.
 - 2.
 - 3.

Signature :

Document signé en 2 exemplaires originaux,

le :

à :

L'Agence de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine

Située : Cité Mondiale – 6 parvis des
Chartrons

33075 Bordeaux Cedex

Anne PALCZEWSKI, Directrice

Paraphes, « Lu & approuvé », cachet de la structure

Nom structure :

Située

Code Postal Ville

Représenté(e) par :

Paraphes, « Lu & approuvé », cachet de la structure